

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE L'ANCIENNE COMMUNE DE SAINT-BON TARENDAISE MODIFICATION N°4

■ Contenu du dossier

■ Procédure :

- Pièce n°0.a** Arrêté n°187-2023 de prescription de la modification n° 4
- Pièce n°0.b** Délibération n°158-2024 de prise en compte de l'avis de la MRAE
- Pièce n°0.c** Bilan de la concertation de la modification n°4
- Pièce n°0.d** Désignation par le tribunal administratif de Grenoble du commissaire enquêteur n°E25000052/38
- Pièce n°0.e** Arrêté n°505-2025 de prescription de l'enquête publique
- Pièce n°0.f** Avis MRAE n°2025-ARA-AUPP-1601 sur le projet arrêté
- Pièce n°0.g** Avis CDPENAF
- Pièce n°0.h** Avis INAO
- Pièce n°0.i** 4 Avis Personnes Publiques Associées
- Chambre d'agriculture
 - Schéma de Cohérence Territoriale Tarentaise Vanoise
 - Département de la Savoie
 - Direction Départementale Territoriale de la Savoie
- Pièce n°0.j** Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale n°2025-ARA-AUPP-1601
- Pièce n°0.k** Certificat d'affichage et publication dans les journaux

■ Additif au Rapport de présentation

- Pièce n°1.a** : Tome 1 - Présentation des évolutions proposées
- Pièce n°1.b** : Tome 2 – Évaluation Environnementale (dont le résumé non technique)
- Annexe 2** : Avis de l'Autorité environnementale sur le projet « extension du golf de Courchevel »
- Annexe 3** : Avis de la MRAE n°2023-ARA-AC-330c sur la modification n°4 du PLU ainsi que son 2e avis n°2024-ARA-AC-3374 suite à un recours gracieux

■ Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) modifiées

- Pièce n°3** : Extrait – document complet disponible à l'approbation

■ Pièce n°4 : Règlement écrit modifié

■ Documents graphiques modifiés

- Pièce n°5.a** : Extrait du règlements graphiques – document complet disponible à l'approbation
- Pièce n°5.b** : Règle graphique UCIm et UCIm2